

La MIF / Lettre d'informations Février 2008

Bonjour à tous,

Ce mois-ci, nous faisons le point avec vous sur le chèque santé et la disparition des vignettes orange. Découvrez également nos offres promotionnelles sur l'épargne-retraite et les séjours Vacancier. Bonne lecture.

Un "chèque santé" pour améliorer l'accès aux mutuelles



Le ministère de la Santé lance le "chèque santé" afin d'aider les personnes à faibles revenus à accéder à une mutuelle. Son montant varie de 100 à 400 euros par personne. Le chèque santé doit simplifier l'actuel dispositif d'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé, qui n'est pas suffisamment utilisé : sur 2 millions de bénéficiaires potentiels, seulement 10% en profitent.

[En savoir plus](#)

La MIF vous offre 30 euros



Prolongation de l'offre jusqu'au 29 février 2008 ! C'est le moment idéal pour épargner : parlez-en dès maintenant avec votre conseiller MIF.

[En savoir plus](#)

Les promotions Vacancier



Réservez dès maintenant votre prochain séjour à Port-Fréjus ou Guéthary et bénéficiez jusqu'à 20% de réduction.

[En savoir plus](#)

Les vignettes orange ne sont plus remboursées



Fin du sursis. Les médicaments à vignette orange ne sont plus pris en charge par la sécurité sociale depuis le 1er janvier 2008. Ces produits ont été jugés insuffisamment performants par les experts scientifiques de la Haute Autorité de Santé (HAS), chargés de les évaluer en 2006. C'est pourquoi les pouvoirs publics ont décidé de les dérembourser en deux temps : leur taux de prise en charge a d'abord été baissé à 15% avant leur déremboursement total en janvier 2008.